

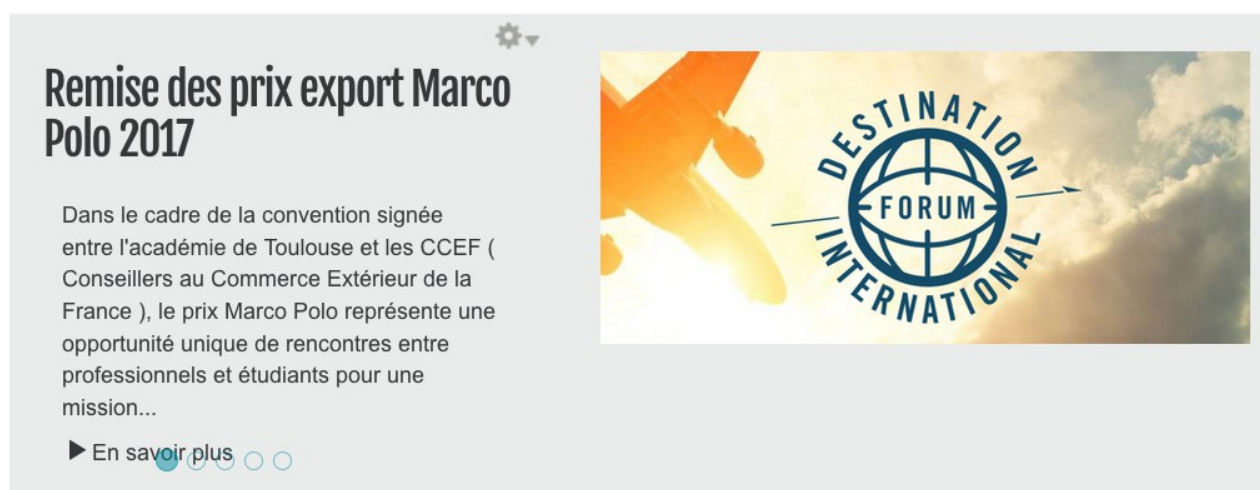
## Site disciplinaire Drupal – Ajouter une image à un article.

*Remarque : ce mode d'emploi est destiné aux détenteurs d'un compte « Rédacteur » sur la plateforme académique de publication en économie & gestion. Pour la rédaction d'un article, voir la fiche correspondante.*

### 1 Pourquoi ajouter une image ?

Comme pour tout système de publication de contenu, Drupal permet l'insertion d'images dans le corps d'un article.

Mais Drupal permet également d'accompagner chaque publication d'une illustration. Cette illustration ne figure pas nécessairement dans le corps de l'article, mais peut être reprise dans le carrousel (slider) ou dans le bloc « Actualités en continu », deux blocs de publication qui figurent sur la page d'accueil du site.



**Remise des prix export Marco Polo 2017**

Dans le cadre de la convention signée entre l'académie de Toulouse et les CCEF ( Conseillers au Commerce Extérieur de la France ), le prix Marco Polo représente une opportunité unique de rencontres entre professionnels et étudiants pour une mission...

► En savoir plus

*Exemple d'illustration accompagnant un article publié dans le carrousel*



**Actualités en continu**

**Session 2018 des concours de recrutement de professeurs d'économie et gestion**  
Ouverture des inscriptions du mardi 12 septembre 2017, au jeudi 12 octobre 2017

**BTS Notariat**  
Le titulaire de ce BTS travaille au sein d'un office notarial. Il assiste le notaire dans l'accomplissement de certaines tâches en tant qu'assistant

**BTS Banque**  
Le BTS Banque-conseiller de clientèle forme des conseillers clientèle ou chargés de clientèle sur le marché des particuliers, annexés à

*Exemples d'illustrations (zones entourées en orange) accompagnant trois articles du bloc « Actualités en continu »*

**Il est important de noter qu'en l'absence d'image, l'article sera accompagné d'une image « générique », assez peu valorisante.**



## Usages du numérique en économie & gestion

Retrouvez les supports de cette journée de formation consacrée aux outils numériques d'évaluation et à Twitter.



*Sur l'image précédente, l'illustration qui accompagne la publication est l'illustration « standard », qui accompagne tout article.*

Il est donc important, dans la mesure du possible de chercher une illustration originale pour accompagner votre proposition de publication.

## 2 Points de vigilance

### 2.1. Respect du droit à l'image

Chaque individu a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite. Il peut par conséquent s'opposer à sa fixation, conservation ou à sa diffusion publique sans son autorisation.

Si l'illustration est une photo présentant une ou quelques personnes, on s'assurera de disposer des autorisations nécessaires. Plusieurs modèles d'autorisation sont disponibles sur internet.

Dans tous les cas :

- il convient d'être particulièrement vigilant dans le cas des élèves mineurs, pour lesquels il existe un droit à l'oubli spécifique. En plus de l'autorisation de l'élève concerné, on veillera à obtenir l'accord des responsables légaux.
- toute nouvelle publication d'une image doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation (les autorisations de publication valables pour une année scolaire n'ont pas de valeur juridique)
- Il convient de préciser toutes les publications pour lesquelles vous souhaitez obtenir une autorisation. Par exemple, une autorisation de publication sur un ENT d'établissement ne sera pas valable pour une publication sur le site académique.
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103>
- <https://www.cnil.fr/fr/demander-le-retrait-de-votre-image-en-ligne>
- <http://eduscol.education.fr/cdi/culture-de-l-information/droit-numerique/droit-auteur>
- <http://www.ac-rouen.fr/espaces-pedagogiques/tice/publier-des-photos-d-eleves-sur-l-internet-3195.kjsp?RH=TICE>

## 2.2. Respect du droit d'auteur

L'utilisation d'une image gratuite est souvent conditionnée à l'ajout d'une mention de son auteur.

C'est notamment le cas des 6 licences creative commons, qui prévoient toutes une obligation d'attribution (paternité).

<http://creativecommons.fr/licences/>

## 3 Où trouver des images libres de droits ?

De nombreux sites proposent des images libres de droits.

Vous trouverez sur cette page : <https://www.anthedesign.fr/creation-de-sites-internet/images-libres-de-droits-internet/>

des liens vers ces ressources.

## 4 Comment citer l'auteur ?

La citation de l'auteur est souvent demandée pour pouvoir utiliser librement l'illustration (image, icône...).

- Si l'image figure dans le corps de l'article, l'auteur peut être cité en dessous de l'image ou en bas de l'article, à l'aide de la mention « illustration par... » ou « photographie par... »
- Si l'image accompagne l'article (reprise dans le carrousel ou dans « Actualités en continu », on mentionnera l'auteur dans la zone « Title Text ». L'auteur apparaîtra alors lorsque la souris survolera l'image. Voir ci-dessous pour plus de précisions)

## 5 Comment ajouter une image ?

Deux méthodes sont possibles :

- ajout direct dans la bibliothèque
- ajout au cours de la rédaction d'un article (voir MODOP\_article\_REDACTEUR)

**La deuxième méthode est recommandée, car elle permet de préciser certaines informations (notamment le titre).**

## 6 Quelles tailles d'image choisir ?

Pour le slider la taille recommandée est de 535 x 241 pixels ou toute taille respectant les mêmes proportions (en gros 1/2).

Les appareils photos actuels sont capables de capturer des images avec une résolution supérieure à 300 dpi (ou ppp), d'une largeur supérieure à 5 000 pixels en format paysage.

Pour une image publiée sur le web, la résolution doit être de 75 dpi (ppp), et la largeur ne doit pas dépasser 1 200 pixels, en format paysage. Une largeur supérieure ne serait guère utile car elle alourdirait le « poids » de l'image et dépasserait la capacité d'affichage de la majorité des écrans.

## 7 Quelles formats de fichier image choisir ?

- Pour les photographies, le format à privilégier est le format JPEG
- Pour les logos, images ou illustrations simples, on choisira le format PNG

## 8 Que faire si je ne dispose pas d'illustration ?

Vous pouvez toujours consulter le contenu des bibliothèques images du site disciplinaire ainsi que celui proposé par le portail transverse (académique). Peut-être trouverez vous une image qui s'approche le plus de votre idée.

Si vous ne trouvez pas d'illustration, voir le point 3 « Où trouver des images libres de droit ? ».

**Dans tous les cas, il est important de vérifier les conditions d'utilisation des images.**